

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 04-03 du 30 septembre 2022

CRÉATION DE PLACES DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS MAM LES PITCHOUNS ET MAM LE MONDE DES ANGES – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020,

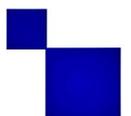
Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-IX-03 du 18 juin 2020 relative au schéma de la petite enfance et de la parentalité 2020-2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- FIXE le montant de l'aide financière à l'investissement pour la création des Maisons d'Assistants Maternels à hauteur de 200 euros par mètre carré dans la limite de 150 mètre carré ;

- ATTRIBUE à l'association « MAM Les Pitchouns » une subvention d'investissement d'un montant de 14 200 euros au titre de la création d'une MAM sur la commune de Villemomble ;



- ATTRIBUE à l'association « MAM Le Monde des Anges » une subvention d'investissement d'un montant de 27 300 euros au titre de la création d'une MAM sur la commune de Villeteuse ;
- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations « MAM Les Pitchouns » et « MAM Le Monde des Anges », dont projets ci-annexés ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.